

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1238

26 juin 2009

SOMMAIRE

A + ARCHITECTURE Marc RIES S.à r.l.		HEVAF Master A s.à r.l.	59387
.....	59379	HEVAF Master B S.à r.l.	59380
Agricom S.A.	59393	Hines European Management S.à r.l.	59387
AlpeLux Asset Management S.A.	59394	Hines Sunbelt Luxembourg S.à r.l.	59387
Alzette Shipping S.A.	59380	Hôtel MEYER S.A.	59380
Argest S.A.	59391	Il Gatto & La Volpe s.à.r.l.	59378
Assya Holding	59392	Immobilière de Richelle S.A.	59390
Audere S.A.	59393	International Credit Mutuel Reinsurance	
BGV III Feeder 1 SICAV-FIS	59386	59382
Blue Azur S.A.	59411	International Horse Trading S.A.	59423
BMW Financial Services Belgium, succur-		LBPOL IV (Lux) S.à.r.l.	59384
sale de Luxembourg	59384	Leasinvest Immo Lux Conseil S.A.	59382
BRE/Hanover II Manager S.à.r.l.	59383	Listran Finance S.A.	59386
Bureau d'Expertises Wagner & Chiesa S.à		M3 Architectes S.A.	59392
r.l.	59379	Mistral Finance S.A.	59421
Cadillon Invest S.A.	59390	MK Immobilière de Herborn S.à r.l.	59391
Camping Um Bierg S.A.	59380	Nordstad Optik Sàrl	59420
Canisse S.A.	59393	ODV 2020 S.A.	59386
CEREP III France S.à r.l.	59406	Optique & Vision Sàrl	59388
Comexco International S.à r.l.	59421	Oxil Invest S.A.	59419
Comtech International S.à r.l.	59382	Pamela Shipping S.A.	59424
Dièdre	59378	Real Estate Partners S.A.	59390
Eagle 2000 S.A.	59418	Sarlo S.A.	59422
EC-Lux S.A.	59412	Sibex Holdings S.A.	59398
Emile Jegen S.A.	59424	Slovenia Broadband S.à r.l.	59391
Erelge III S.A.	59389	Socomet S.A.	59389
Esperanza Finance S.A.	59385	SolarWood Technologies S.A.	59379
Europe Business Center S.A.	59388	SV Fund Services S.A.	59412
Finathem Europe	59381	The Lion's Associates S.A.	59419
Fishing Eastern SA	59378	"Toiture C.F.C. S.à.r.l."	59385
Ganymede Investissements S.A.	59423	Treveria Twenty-Eight S.à r.l.	59381
Golden Invest S.A.	59383	Vanemo S.A.	59421
HEDF II Luxembourg S.à r.l.	59388	Verdoso Industry S.à r.l.	59379
Helma Lux S.A.	59378	Vontobel Sicav	59389
Herbalife International Luxembourg S.à		Zapphyre S.A.	59392
r.l.	59381		

Helma Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 49, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 125.913.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.
HORetCOM + SA
26 rue Marguerite de Brabant
L-1254 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009072243/14.

(090085761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Fishing Eastern SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 110.697.

Le Bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.
HORetCOM + SA
26 rue Marguerite de Brabant
L-1254 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009072244/14.

(090085762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Il Gatto & La Volpe s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9233 Diekirch, 77-79, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 109.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009072219/12.

(090085681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Dièdre, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 95.133.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2008

Est nommé administrateur pour une durée de deux ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2010:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juin 2009. Signature.

Référence de publication: 2009072452/14.

(090085556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Verdoso Industry S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 131.218.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège de la société, en date du 2 juin 2009

1. Transfert du siège de la société, en date du 2 juin 2009, au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
2. Nomination de Bernard Hermann, domicilié professionnellement au 10 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, comme gérant B pour une durée illimitée.

Fait à Luxembourg, le 12 juin 2009.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009072654/14.

(090085553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

SolarWood Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 2, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 131.437.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon
L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009072706/14.

(090085475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Bureau d'Expertises Wagner & Chiesa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4988 Sanem, 4D, rue de la Fontaine.
R.C.S. Luxembourg B 67.756.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon
L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009072707/14.

(090085478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

A + ARCHITECTURE Marc RIES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9232 Diekirch, 48, Am Floss.
R.C.S. Luxembourg B 103.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009072217/12.

(090085677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Hôtel MEYER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6310 Beaufort, 120, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 98.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009072216/12.

(090085674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Camping Um Bierg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6310 Beaufort, 110, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 104.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009072218/12.

(090085679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Alzette Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 82.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009072212/12.

(090085669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

HEVAF Master B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 910.100,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 117.683.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 9 juin 2009

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* David Braaten en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

* Monsieur Jean Baptiste Willot, résidant professionnellement au 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pour extrait analytique conforme
Elisa Gottardi

Référence de publication: 2009072446/18.

(090085601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Treveria Twenty-Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.678.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 mai 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat

- nomination de Anita Lyse, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet au 21 mai 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009069755/15.

(090082058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

Herbalife International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.006.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 2 juin 2009

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société que la démission de Mr Hugh REES en tant que Gérant de la Société a été approuvée.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Herbalife International Luxembourg S.à r.l.

Hélène DEKHAR

Gérante

Référence de publication: 2009069821/15.

(090082302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

Finathem Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.126.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société tenue au siège social de la Société le 18 décembre 2008

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 18 décembre 2008, il a été décidé de:

1. réélire, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2009 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008, les administrateurs de la Société, à savoir:

- Mr. Vincent GOY, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Mr. Olivier GUYOT, demeurant au 15, rue de la Pompe, F-75016 Paris; et

- Mr. Jean-Daniel CAMUS, demeurant au 40, rue Babert de Jouy, F-75007 Paris.

2. réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 400, rue d'Esch, L-1014 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, en tant que commissaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2009 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009065159/24.

(090076409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

Leasinvest Immo Lux Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.769.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2009.

Pour LEASINVEST IMMO LUX CONSEIL S.A.

Société anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009064779/15.

(090075440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

International Credit Mutuel Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 22.258.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 12 mai 2009

Le Conseil décide de transférer le siège social au 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg

Pour la société International Credit Mutuel Reinsurance

Aon Captive Services Group (Europe)

Signature

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 12 mai 2009**Quatrième résolution*

L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

MAZARS

10A, rue Henri Schnadt

L-2530 LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2009.

Pour la société International Crédit Mutuel Reinsurance

Aon Captive Services Group (Europe)

Signature

Référence de publication: 2009071622/24.

(090084691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Comtech International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 28, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 80.626.

Les comptes annuels établis au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.05.2009.

Pour la société COMTECH INTERNATIONAL SARL

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2009064540/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04733. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090074560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

BRE/Hanover II Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.572.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1225 du 20 novembre 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009070985/15.

(090083733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Golden Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 137.361.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange en date du 4 mai 2009 à 10 heures

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Fabien ROSSIGNOL-BURGOS LEON a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Madame Catherine DE WAELE, employée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommée comme nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de 2013.

La société PROCEDIA Sàrl, administrateur de la société a été nommée jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de 2013.

Il résulte également dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LIMITED a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'administration tenu à Bertrange en date du 4 mai 2009

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Fabien ROSSIGNOL-BURGOS LEON a démissionné de sa fonction d'administrateur délégué avec effet immédiat

Madame Catherine DE WAELE, employée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommé comme nouvel administrateur délégué à la gestion journalière de la société.

En qualité d'administrateur délégué, Madame Catherine DE WAELE aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière. La gestion journalière de la société est donc exercée à compter de ce jour par Monsieur Gabriel JEAN et Madame Catherine DE WAELE.

Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 4 mai 2009, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966 employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de 2013.

Bertrange, le 4 mai 2009.

GOLDEN INVEST SA

PROCEDIA Sàrl / Gabriel JEAN

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / -

Représentante permanente / -

Référence de publication: 2009072558/39.

(090085219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

BMW Financial Services Belgium, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 63.163.

Les personnes supplémentaires suivantes ont, en tant que membres du conseil d'administration de la société BMW FINANCIAL SERVICES BELGIUM, le pouvoir d'engager la Société individuellement à l'égard des tiers et de représenter la société en justice:

- Monsieur Richard Whitton, né le 07/01/1955 à Londres (Royaume-Uni), demeurant à Etterbeek (Belgique), Rue de la Grande Haie, 32/0034, Administrateur-délégué,

- Monsieur Frank Ehmanns, né le 21/05/1967 à Geldern (Allemagne), demeurant à Wezembeek-Oppem (Belgique), Beekstraat 20, Administrateur,

Sont représentants permanents de la société BMW FINANCIAL SERVICES BELGIUM pour l'activité de la succursale luxembourgeoise de la société BMW Financial Services Belgium, succursale de Luxembourg:

- Monsieur Richard Whitton, né le 07/01/1955 à Londres (Royaume-Uni), demeurant à Etterbeek (Belgique), Rue de la Grande Haie, 32/0034, Administrateur-délégué,

- Monsieur Frank Ehmanns, né le 21/05/1967 à Geldern (Allemagne), demeurant à Wezembeek-Oppem (Belgique), Beekstraat 20, Administrateur,

La succursale est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de ses deux représentants permanents, à savoir Messieurs Richard Whitton et Frank Ehmanns.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour BMW Financial Services Belgium, Succursale de Luxembourg

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009072548/27.

(090085644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

LBPOL IV (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 934.650,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.170.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 août 2008:

Depuis le 29 août 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de société, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, Londres E14 5 LE (Royaume-Uni).

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 1271, sixth Avenue, 38^e étage, New York, NY 10020, (Etats-Unis d'Amérique).

- L'adresse professionnelle de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société, est fixé désormais au 1271, Sixth Avenue, 38^e étage, New York, NY 10020, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Pour extrait conforme

LBPOL IV (Lux) S.à r.l.

Michael Denny / Michael Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2009064815/27.

(090075812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

"Toiture C.F.C. S.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7660 Medernach, 5, rue Gruecht.

R.C.S. Luxembourg B 111.659.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 28 mai 2009 que:

- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant administratif, Monsieur José Carlos VALENTE DA SILVA, demeurant à L-7660 MEDERNACH, 3, Gruecht.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Medernach, le 28 mai 2009.

Pour la société

CFN GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P.80 - L9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009068831/20.

(090081305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Esperanza Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.265.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 3 avril 2009

1. M. Nello LAVIO a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. Mme Silvia LAVIO-SCHNEIDER a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Mme Sandra TREVITO a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. M. Philippe TOUSSAINT administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
5. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
6. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
7. La société JCPA LIMITED a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
8. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
9. Le siège social a été transféré de L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
10. M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ESPERANZA FINANCE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009072433/34.

(090085729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

ODV 2020 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 139.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau
L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009072753/13.

(090085580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

BGV III Feeder 1 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BGV III Feeder 1 SICAV-FIS
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009072699/13.

(090085532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Listran Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 85.363.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue à Bertrange le 1^{er} juin 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD., 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 30 mai 2007, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013.

La société CRITERIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 30 mai 2007, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013.

Bertrange, le 1^{er} juin 2009.

Pour LISTRAN FINANCE S.A

PROCEDIA SARL / CRITERIA SARL

Administrateur / Administrateur

Représentée par Mme Catherine DE WAELE / Représentée par M. Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009072559/28.

(090085198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Hines European Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.995.

—
Extrait au procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 10 juin 2009

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* David Braaten en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

* Monsieur Kenneth Gordon MacRae, résidant professionnellement au 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pour extrait analytique conforme

Elisa Gottardi

Référence de publication: 2009072436/18.

(090085636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Hines Sunbelt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.216.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 10 juin 2009

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* David Braaten en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

* Monsieur Jose Maria Ortiz, résidant professionnellement au 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pour extrait analytique conforme

Elisa Gottardi

Référence de publication: 2009072435/18.

(090085640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

HEVAF Master A s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.034.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.921.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 9 juin 2009

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* David Braaten en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

* Monsieur Jean Baptiste Willot, résidant professionnellement au 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pour extrait analytique conforme

Elisa Gottardi

Référence de publication: 2009072447/18.

(090085598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

HEDF II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 374.300,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.040.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 10 juin 2009

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* David Braaten en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

* Monsieur Adam Kruszynski, résidant professionnellement au 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pour extrait analytique conforme

Elisa Gottardi

Référence de publication: 2009072449/18.

(090085581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Europe Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 77.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009072211/12.

(090085668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Optique & Vision Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 24, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 145.780.

Extrait des décisions collectives des associés du 8 mai 2009

Constatation de cession de parts sociales

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à une convention de cession de parts sociales du 07.05.2009, signée sous seing privé par le cédant et le cessionnaire et acceptée par la gérance au nom de la société, le capital social de la société OPTIQUE & VISION SARL, ayant son siège social à L-9999 Wemperhardt, 24, Op der Haart, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 145.780, est désormais réparti comme suit:

- OPTI-VUE SARL, L-9051 Ettelbruck, 62-64, Grand-Rue, (RCS Luxembourg B 91.668), cinquante et une parts sociales	51
- O & V SERVICES SARL, L-8537 Hostert, 13, rue de la Montagne, (RCS Luxembourg B 145.941), quarante-neuf parts sociales	49
Total cent parts sociales	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wemperhardt, le 8 mai 2009.

OPTI-VUE SARL / O & V SERVICES SARL

Signature / Signature

Associé / Associé

Référence de publication: 2009071558/24.

(090084929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Socomet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 55.490.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Experts comptables

63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009071618/13.

(090084292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Erelge III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 72.126.

RECTIFICATIF

Le Bilan au 31.12.2007 (rectificatif) a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Il s'agit du rectificatif du bilan au 31.12.2007, enregistré à Luxembourg le 12/11/08 sous la référence LSO CW/03978,
déposé au RCS le 14/11/08 sous la référence L080167538.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009071637/13.

(090084272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Vontobel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 124.337.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 10. Februar 2009 um 11.00 Uhr

Zweiter Beschluss:

"Die Ordentliche Generalversammlung wählt Frau Annemarie Arens sowie die Herren Philippe Hoss, Christoph Ledergerber, Dominic Gaillard und Anders Malcolm als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010.

Die Ordentliche Generalversammlung beschließt, Ernst & Young S.A., mit Sitz in Luxemburg, 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach als Wirtschaftsprüfer wiederzuernennen.

Die Dauer des Mandats des Wirtschaftsprüfers beschränkt sich auf ein Jahr und endet mit der nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010."

Der Verwaltungsrat setzt sich daher ab dem 10. Februar 2009 wie folgt zusammen:

- Herr Herrn Dominic Gaillard, Bank Vontobel AG, Gotthardstr. 43, CH-8022 Zürich
- Herr Anders Malcolm, 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
- Frau Annemarie Arens, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette
- Herr Christoph Ledergerber, Dianastraße 9, CH-8022 Zürich
- Herr Philippe Hoss, 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Vontobel SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Unterschriften

Référence de publication: 2009065152/28.

(090076905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

Real Estate Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 106.064.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 8 juin 2009 que les décisions suivantes ont été prises à la majorité absolue des voix.

1. L'assemblée a décidé de révoquer de sa fonction d'Administrateur, M. Frédéric MULLER, né le 25 août 1970 à F-54 Jarny et résident 4 rue des Terres Rouges à F-57 Saint Julien Les Metz.

L'assemblée a pris note de la démission du poste d'Administrateur de M. Marc WEISBECKER, né le 07 juin 1972 à F-57 Thionville et résident 4 rue de la Bergère à F-57 Bertrange.

2. L'assemblée a décidé de nommer à la fonction d'Administrateur:

M. Serge AMAR, né le 29 avril 1971 à F-69 Vénissieux et demeurant 10 rue du Lancieu à F-57 Metz.

M. André PELTIER, né le 5 janvier 1952 à F-57 Metz et demeurant 9 rue des Prés à F-57 Montigny Les Metz.

3. L'assemblée a décidé de transférer le siège social à L-2613 Luxembourg, au 1 Place du Théâtre à compter du 8 juin 2009.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Pascal TEITEN

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009072652/21.

(090085379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Immobilière de Richelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009072206/12.

(090085658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Cadillon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 85.362.

Rectificative de la nomination des représentants permanents

La nomination des représentants permanents (initialement déposée le 5 mars 2009, sous le n° L090035782.03, enregistrée à Luxembourg le 3 mars 2009 sous les références: LSO-DC00799) a été rectifiée comme suit:

"La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 29 mai 2007, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013."

Bertrange, le 8 juin 2009.

CADILLON INVEST S.A.

PROCEDIA S.à.r.l. / CRITERIA S.à.r.l.

Administrateur / Administrateur

Madame Catherine DE WAELE / Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009072547/21.

(090085650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Argest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 15, rue Wurth Paquet.
R.C.S. Luxembourg B 50.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009072208/12.

(090085664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

MK Immobilière de Herborn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6665 Herborn, 1, Fleeschgaass.
R.C.S. Luxembourg B 139.559.

—
EXTRAIT

1. Il résulte d'une résolution écrite de l'associée unique de la Société du 10 juin 2009 que l'associée unique décide de nommer avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Claude HOSCH, économiste, né le 29 janvier 1966 à Esch sur Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), résidant à L-6238 Bredweiler, 5, rue Hicht, en tant que deuxième gérant de la Société.

Depuis le 10 juin 2009, la Société a les gérants suivants:

Mr Marc KLEYR

Mr Jean-Claude HOSCH

2. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009072450/21.

(090085575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Slovenia Broadband S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 145.882.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 28 mai 2009 entre MID EUROPA FUND III LP, une limited partnership ayant son siège social à Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA, inscrite auprès du Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, sous le numéro 836, et Broadband Investments S.A R.L., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 146.370, que la totalité des 1.250.000 parts sociales de la Société sont détenues depuis le 28 mai 2009 par Broadband Investments S.à r.l, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour Slovenia Broadband S.à r.l.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2009071617/21.

(090084495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Assya Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 95.132.

—
Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 5 mars 2009

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Thierry LEYNE, administrateur et administrateur délégué, demeurant au 2, Chemin Byron, CH-1223 Coligny-Genève;
- Madame Karen BESSERAT, administrateur, demeurant au 2, Chemin Byron, CH-1223 Coligny-Genève;
- Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2350 Luxembourg.

L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS
Administrateur

Référence de publication: 2009071568/21.

(090084511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

M3 Architectes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 15, rue Wurth Paquet.
R.C.S. Luxembourg B 58.144.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009072209/12.

(090085665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Zaphyre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 114.808.

—
Suite au transfert de siège de la société ZAPPHYRE S.A. avec prise d'effet au 28 janvier 2008, il est porté à la connaissance de tous que l'adresse professionnelle de Madame Nathalie Mager et de Madame Tonini-Di Vito Helena, agissant en tant que administrateur, a été modifié et se situe à compter de cette date au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,
- Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,
- Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur.

Luxembourg, le 08 juin 2009.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009072543/21.

(090085774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Agricom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 10, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 63.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009072210/12.

(090085667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Audere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.085.

Suite au transfert de siège de la société AUDERE S.A. avec prise d'effet au 28 janvier 2008, il est porté à la connaissance de tous que l'adresse professionnelle de Madame Nathalie Mager et de Madame Tonini-Di Vito Helena, agissant en tant que administrateur, a été modifié et se situe à compter de cette date au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,

- Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,

- Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009072550/21.

(090085489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Canisse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 75.168.

Mention rectificative de la nomination des représentants permanents

La nomination des représentants permanents (initialement déposée le 05 mars 2009, sous le n° L090035779.03, enregistrée à Luxembourg le 03 mars 2009 sous les références: LSO-DC00797) a été rectifiée comme suit:

"La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 23 avril 2008, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2010."

Bertrange, le 1^{er} juin 2009.

CANISSE S.A.

PROCEDIA S.à.r.l. / CRITERIA S.à.r.l.

Administrateur / Administrateur

Madame Catherine DE WAELE / M. Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009072562/21.

(090085154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

AlpeLux Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 146.399.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, am vierten Juni.

Vor den unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Deka-S-PropertyFund No 1 GmbH, mit Sitz in D-60329 Frankfurt am Main, Taunusanlage 1,

vertreten durch Herrn Paul DIEDERICH, Bankangestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht, ausgestellt am 28. Mai 2009 in Frankfurt.

Die erteilte Vollmacht, ordnungsgemäß durch den Erschienenen und den Notar unterzeichnet, bleibt diesem Dokument beigelegt, um mit demselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene hat in Ausführung seiner Vertretungsbefugnis den Notar gebeten, die Satzung der Aktiengesellschaft, welche hiermit gegründet wird, wie folgt zu beurkunden:

I. Form, Sitz, Dauer und Zweck der Gesellschaft**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung AlpeLux Asset Management S.A.**Art. 2.** Gegenstand des Unternehmens sind die Verwaltung eigenen Vermögens, insbesondere der Erwerb und die Verwaltung von Grundbesitz, sowie die Beteiligung an anderen Unternehmen, die Grundbesitz erwerben und verwalten. Insbesondere kann die Gesellschaft Beteiligungen an Immobiliengesellschaften erwerben sowie diese gemeinsam mit einem oder mehreren in- oder ausländischen Investoren verwalten.

Innerhalb dieser Grenzen kann die Gesellschaft andere Unternehmen gründen, erwerben, sich an solchen beteiligen, Unternehmensverträge, unter anderem über Darlehensausreichungen und Finanzanlagen im Konzernverbund schließen, Niederlassungen einrichten und alles tun, was dem Gesellschaftsgegenstand dient. Die Gesellschaft ist zu allen Handlungen berechtigt, die unmittelbar oder mittelbar der Erreichung des Gesellschaftszwecks dienen.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz jederzeit an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch Beschluss des Verwaltungsrates Tochtergesellschaften, Zweigniederlassungen, Agenturen, Vertretungen und Büros im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland errichten.

Sofern außerordentliche Ereignisse, insbesondere politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur einzutreten drohen oder eingetreten sind, die geeignet sind, die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und ausländischen Staaten zu beeinträchtigen, so ist neben der Generalversammlung auch der Verwaltungsrat befugt, den Sitz der Gesellschaft nach Maßgabe der in Luxemburg geltenden Rechtsvorschriften vorübergehend in einen anderen Staat zu verlegen und die Verlegung ausländischen Behörden oder anderen zur Kenntnis zu bringen.

Die Nationalität der Gesellschaft bleibt, unbeeinflusst von einer derartigen vorübergehenden Sitzverlegung, luxemburgisch.

Art. 4. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet. Sie kann nach den Bedingungen dieser Satzung jederzeit aufgelöst werden.**II. Kapital der Gesellschaft****Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt 50.000,- Euro (fünfzigtausend Euro) eingeteilt in 50 (fünfzig) Aktien ohne Nennwert.**Art. 6.** Im Falle einer Kapitalerhöhung steht den Aktionären, sofern die Generalversammlung mit der für Kapitalerhöhungen erforderlichen Mehrheiten nichts anderes beschließt, ein Bezugsrecht im Verhältnis der Nennbeträge ihrer Aktien zu.**Art. 7.** Sämtliche Aktien lauten auf den Namen. Anstelle von Urkunden über einzelne Aktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgegeben werden.

Am Sitz der Gesellschaft wird über die Namensaktien ein Register geführt, in das die genaue Bezeichnung des Aktionärs, die Zahl seiner Aktien und die Übertragung mit deren Datum eingetragen wird. Die Umwandlung von Namens- in Inhaberaktien ist ausgeschlossen.

Jeder Gesellschafter, der seine Aktien ganz oder teilweise übertragen will, muss diese zuvor den anderen Aktionären anbieten.

Der Aktionär, welcher sich zu einer Übertragung eines Teiles oder aller seiner Aktien entschließt, teilt diese Absicht dem Verwaltungsrat einschreibebrieflich mit.

Dieses Schreiben enthält die genauen Daten bezüglich der zu übertragenden Aktien, des Preises und der Identität des Kaufinteressenten sowie ein unwiderrufliches Kaufangebot an die anderen Aktionäre, welches während der hiernach beschriebenen Dauer aufrechterhalten werden muss.

Der Verwaltungsrat leitet dieses Angebot unverzüglich an die anderen Aktionäre weiter, spätestens jedoch fünfzehn Tage nach Erhalt des entsprechenden Einschreibebriefes.

Innerhalb dreißig Tagen nach dem Datum des Absendens der Mitteilung durch den Verwaltungsrat müssen die anderen Aktionäre einschreibebrieflich ihre Absicht erklären, von ihrem Vorkaufsrecht nach dem Verhältnis der von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Aktien Gebrauch zu machen, anderenfalls das Vorkaufsrecht hinfällig wird. Will ein Aktionär von dem Vorkaufsrecht keinen Gebrauch machen, so soll er dies möglichst frühzeitig, tunlichst eine Woche vor Fristablauf, dem Verwaltungsrat einschreibebrieflich mitteilen. Soweit das Vorkaufsrecht von einem oder mehreren Aktionären nicht ausgeübt wird, wächst es den Aktionären zu, die von dem Recht Gebrauch machen, und zwar ebenfalls im Verhältnis der von ihnen gehaltenen Aktien. Der Verwaltungsrat wird die übrigen Aktionäre, sofern dies angesichts der Zahl der Aktionäre durchführbar ist, über die Anwachsung der Vorkaufsrechte jeweils umgehend informieren.

Nach Ablauf dieser Frist teilt der Verwaltungsrat unverzüglich allen Aktionären das Ergebnis des Verfahrens mit. Falls kein Aktionär sein Vorkaufsrecht in Anspruch genommen hat, kann der übertragene Aktionär, ab Erhalt des Mitteilungsschreibens des Verwaltungsrates, gemäß den in dem Angebot enthaltenen Bedingungen, die Aktien veräußern.

Wird das Vorkaufsrecht ausgeübt, wird der Kaufpreis für den Erwerb der Aktien mangels Einigung - von einem Sachverständigen festgesetzt, den die Parteien einvernehmlich genannt haben oder der, falls die Parteien sich nicht auf einen Sachverständigen einigen können, durch den Vorsitzenden des Bezirksgerichts Luxemburg ernannt wird.

Der Aktionär, der gemäß den obigen Bestimmungen Aktien eines anderen Aktionärs erwirbt, zahlt den Preis innerhalb einer Frist von dreißig Tagen nach Festlegung des Preises.

III. Verwaltung und Aufsicht

Art. 8. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre zu sein brauchen, und von der Generalversammlung ernannt werden, die die Dauer ihrer Mandate bestimmt. Im übrigen bestimmt die Generalversammlung die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder.

Wird die Gesellschaft durch einen einzigen Aktionär gegründet, oder würde bei einer Aktionärsversammlung festgestellt, dass es nur noch einen einzigen Aktionär gibt, darf die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats auf eins reduziert werden, solange bis eine darauf folgende Aktionärsversammlung wieder eine Mehrzahl von Aktionären feststellen würde.

Die Dauer der Mandate darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates können wiedergewählt werden.

Die Generalversammlung kann ein Mitglied des Verwaltungsrates jederzeit abberufen.

Bei Vakanz eines Verwaltungsratssitzes steht den verbleibenden Mitgliedern des Verwaltungsrates das Recht zu, für die vorläufige Besetzung des Verwaltungsrates Sorge zu tragen. Die engültige Wahl wird durch die nächste Generalversammlung vorgenommen.

Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die Befugnis, alle Geschäfte der Gesellschaft zu führen und die Gesellschaft uneingeschränkt gegenüber Dritten zu vertreten. Die Ausübung dieser Befugnisse erfolgt im Rahmen einer von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates einstimmig zu erlassenden Geschäftsordnung.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte Ausschüsse bestellen und/oder einzelne Delegierte mit bestimmten Aufgaben ernennen.

Der Verwaltungsrat kann einer Person oder mehreren seine Befugnis übertragen, die täglichen Geschäfte der Gesellschaft zu führen, sowie die Gesellschaft im Rahmen dieser Geschäftsführung zu vertreten. Die Übertragung dieser Befugnisse kann sowohl auf Mitglieder des Verwaltungsrates als auch auf Dritte, die nicht Aktionäre zu sein brauchen, erfolgen.

Ferner kann der Verwaltungsrat Vollmachten für einzelne Geschäftsbereiche, Generalvollmachten und Sondervollmachten für Einzelgeschäfte an seine Mitglieder oder an Dritte erteilen.

Die Gesellschaft wird rechtskräftig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern. Im Falle eines einzigen Verwaltungsratsmitgliedes wird die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift des einzigen Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und einen oder mehrere Stellvertreter.

Der Vorsitzende erlässt unter Bekanntgabe des Ortes, der Zeit und der Tagesordnung die Einladung zu Sitzungen des Verwaltungsrates, so oft die Angelegenheiten der Gesellschaft dies erfordern, außerdem auf Antrag eines Mitgliedes.

Wenn die Zustimmung aller Verwaltungsratsmitglieder vorliegt, kann auf ein Einberufungsverfahren verzichtet werden. Für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt wurden, bedarf es keiner gesonderten Einberufung.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates, das an der Teilnahme an einer Sitzung verhindert ist, kann ein anderes Mitglied schriftlich (per Brief, Telefax, Kabeltelegramm, Telegramm, Telex oder e-mail) zu seiner Vertretung bevollmächtigen. Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig sofern zwei Drittel seiner Mitglieder anwesend oder vertreten sind.

Die Beschlüsse werden mit einer Stimmenmehrheit von zwei Dritteln gefasst. In der Geschäftsordnung kann für einzelne Beschlüsse eine andere Mehrheit vorgesehen werden.

Auf Veranlassung des Vorsitzenden oder seines Stellvertreters und im Einverständnis aller Mitglieder können Beschlüsse auch auf schriftlichem Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse). Das Verfahren des Umlaufbeschlusses ist nur zulässig, wenn sich die Gesamtheit der Mitglieder des Verwaltungsrates mit dem Inhalt der vorgeschlagenen Beschlüsse einverstanden erklärt.

Als schriftliche Beschlussfassung im Sinne eines Umlaufbeschlusses gelten ebenfalls die Stimmabgabe per Brief, Telefax, Kabeltelegramm, Telegramm, Telex oder e-mail.

Die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates sind unbeschadet des vorstehenden Absatzes durch Protokolle zu beurkunden, die vom Vorsitzenden und vom Protokollführer zu unterzeichnen sind.

Die Beglaubigung von Auszügen erfolgt in der Regel durch den Vorsitzenden und den Protokollführer, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss. Sie kann durch zwei beliebige Mitglieder vorgenommen werden.

Art. 11. Mit der Aufsicht und der Kontrolle über die Tätigkeit der Gesellschaft wird ein Kommissar betraut, der nicht Aktionär der Gesellschaft zu sein braucht. Die Generalversammlung bestellt den Kommissar und legt dessen Amtsdauer fest, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Die Generalversammlung kann den Kommissar jederzeit abberufen. Der Kommissar kann wiedergewählt werden.

Art. 12. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde, spätestens am dreiundzwanzigsten Dezember eines jeden Jahres um zwölf Uhr, statt.

Ist dieser Tag in einem Jahr ein gesetzlicher Feiertag oder ein Bankfeiertag am Ort der ordentlichen Generalversammlung, so ist der nächste Arbeitstag der Tag an dem die ordentliche Generalversammlung spätestens stattfinden muss.

Ordentliche Generalversammlungen finden am Sitz der Gesellschaft, und zwar in deren Geschäftsräumen oder an einem anderen, im Einberufungsschreiben angegebenen Ort statt.

Außerordentliche Generalversammlungen werden an dem im Einberufungsschreiben bezeichneten Ort abgehalten.

Art. 13. Die Generalversammlungen werden durch Einschreibebriefe an alle Namensaktionäre einberufen, die spätestens vier Wochen vor dem vorgesehenen Termin abgeschickt werden sollen.

Sie muss mit einer Frist von einem Monat einberufen werden, wenn Aktionäre, die ein Zehntel des Gesellschaftskapitals vertreten, den Verwaltungsrat oder den Kommissar hierzu durch ein schriftliches Gesuch unter Angabe der Tagesordnung auffordern.

Sind alle Aktionäre anwesend oder vertreten so kann die Generalversammlung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Jede Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann persönlich oder durch einen schriftlich Bevollmächtigten abstimmen, der nicht Aktionär zu sein braucht. Die Vollmacht ist spätestens drei Tage vor der Generalversammlung dem Verwaltungsrat vorzulegen.

Art. 14. Für folgende Beschlüsse der Generalversammlung ist eine Mehrheit von achtzig Prozent (80%) des gezeichneten Kapitals erforderlich:

- a) Änderung der Form oder des Gegenstandes der Gesellschaft;
- b) Satzungsänderungen, einschließlich Kapitalerhöhungen;
- c) Auflösung der Gesellschaft und Durchführung der Liquidation.

Im übrigen gelten für Beschlüsse der Generalversammlung die Anwesenheits- und Mehrheitsquoten des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, wie nachträglich abgeändert mit der Maßgabe, dass die Generalversammlungen, die keine Satzungsänderungen zum Gegenstand haben, beschlussfähig sind, selbst wenn die Hälfte der Aktionäre nicht anwesend oder nicht vertreten sind.

Art. 15. Die Tagesordnung der Generalversammlung wird vom Verwaltungsrat festgelegt. Aktionäre, die zusammen wenigstens zehn Prozent (10%) des Grundkapitals vertreten, können vor der Einberufung der Generalversammlung die Aufnahme einzelner Punkte auf die Tagesordnung verlangen.

Den Vorsitz in der Generalversammlung führt der Vorsitzende des Verwaltungsrates oder einer seiner Stellvertreter, im Falle der Verhinderung bestimmt der Verwaltungsrat den Vorsitzenden der Generalversammlung.

Die Form der Abstimmung und die Geschäftsordnung bestimmt der Vorsitzende. Im Falle eines Widerspruchs entscheidet die Generalversammlung.

Das Protokoll über die Generalversammlung wird vom Vorsitzenden, dem Schriftführer und den Stimmzählern sowie denjenigen Aktionären oder deren Vertretern, die es verlangen, unterzeichnet. Mit Ausnahme der Beschlüsse der Generalversammlung, die notariell beurkundet werden müssen, können Abschriften und Auszüge des Protokolls, die vor Gericht oder anderwärts vorgelegt werden sollen, dem Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben werden.

IV. Geschäftsjahr, Jahresabschluss und Verwendung des Jahresergebnisses

Art. 16. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten November und endet am einunddreißigsten Oktober eines jeden Jahres.

Art. 17. Jedes Jahr, und zwar zum einunddreißigsten Oktober, erstellt der Verwaltungsrat ein Verzeichnis sämtlicher Vermögenswerte, Forderungen und Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Verwaltungsrat stellt die Bilanz, sowie die Gewinn- und Verlustrechnung unter Bildung der erforderlichen Rückstellungen auf.

Wenigstens einen Monat vor der ordentlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft dem Kommissar vor, der seinerseits der Generalversammlung Bericht erstattet und Vorschläge unterbreitet.

Art. 18. Fünf Prozent des in dem Geschäftsjahr erzielten Reingewinnes sind dem gesetzlichen Reservefonds zuzuführen, solange dieser zehn Prozent des nominellen Aktienkapitals nicht erreicht.

Über den verbleibenden Bilanzgewinn verfügt die Generalversammlung auf Vorschlag des Verwaltungsrates.

Eine auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat festgesetzten Stellen und Daten zur Auszahlung.

Unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Vorabdividenden auszuzahlen.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, zu welcher Zeit und aus welchem Grunde sie auch erfolgen möge, wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung bestellt werden. Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse des bzw. der Liquidatoren.

Wenn kein Liquidator bestellt wird, wird die Liquidation von den Mitgliedern des Verwaltungsrates durchgeführt.

Art. 20. Für alle Punkte, die in dieser Satzung nicht oder nicht wirksam festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Oktober 2009.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung der Aktionäre wird im Kalenderjahr 2009 stattfinden.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die Aktien, welche das Anfangskapital der Gesellschaft darstellen, wurden wie folgt gezeichnet:

Deka-S-PropertyFund No. 1 GmbH, vorgeannt: Fünfzig Aktien

Sämtliche Aktien wurden voll und bar einbezahlt, sodass der Betrag von EUR 50.000.- (fünfzigtausend Euro) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wies dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründungskosten der Gesellschaft werden auf einen Betrag von EUR 2.000.- geschätzt.

Beschluss des Aktionärs

Sodann hat die Erschienene folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wurde auf drei (3) festgelegt.

Als Verwaltungsratsmitglieder werden ernannt:

a) Herr Gerd Kiefer, geboren in Merzig, Deutschland, am 29. März 1968, beruflich ansässig in L-1855 Luxembourg, 38, avenue John F. Kennedy,

b) Herr Michael Schneider, geboren in Saarburg, Deutschland, am 10. April 1961, beruflich ansässig in D-60329 Frankfurt am Main, Tausananlage, 1

c) Herr Paul Diederich, geboren in Luxemburg, am 6. April 1966, beruflich ansässig in L-1855 Luxembourg, 38, avenue John F. Kennedy.

Ihr Mandat endet mit der Jahreshauptversammlung im Jahr 2014.

- 2) Zum Kommissar der Gesellschaft wurde bestellt:

Die Gesellschaft PriceWaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, RCS Luxembourg B 65.477.

Das Mandat des Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2009.

3) Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. DIEDERICH und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2009. Relation: LAC/2009/21760. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 9. Juni 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009071039/242/229.

(090083443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Sibex Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.404.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day in the month of May.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"EAST-WEST INVESTMENT HOLDINGS LIMITED", a company incorporated and existing under the laws of Hong Kong, established and having its registered office, Suite 18B, 148 Connaught Road Central, Hong Kong,

here represented by:

Mrs Sabrina BOURGUIGNON, employee, with professional address at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 14 November 2008,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which it declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "SIBEX HOLDINGS S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may also manage and develop its own real estate.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières».

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with

the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Corporate Capital, Shares

Art. 5. The corporate share capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) consisting of one thousand (1'000) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (31.- EUR) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of Shareholders, Decision of the sole Shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday in the month of June of each year at 11.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-one December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2010.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by "EAST-WEST INVESTMENT HOLDINGS LIMITED", above-mentioned.

All the shares have been paid-in cash so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at one (1) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following person is appointed sole director:

Mr Francis Nicholas HOOGEWERF, chartered accountant, born in Minehead (United Kingdom), on 12 February 1941, with professional address at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

3. The following person is appointed statutory auditor:

Mr Henri VANHERBERGHEN, ingénieur commercial et comptable agréé, born at Uccle (Belgium), on 15 May 1941, residing at 78 rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles (Belgium).

4. The term of office of the sole director and the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2013.

However the term of office of the sole director will end at the ordinary general meeting following the acknowledgment of the existence of more than one shareholder.

5. The address of the Company is set at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«EAST-WEST INVESTMENT HOLDINGS LIMITED», une société constituée et existant sous les lois de Hong Kong, établie et ayant son siège social, Suite 18B, 148 Connaught Road Central, Hong Kong,

ici représentée par:

Madame Sabrina BOURGUIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 14 novembre 2008.

La procuration signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «SIBEX HOLDINGS S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) consistant en mille (1'000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société «EAST-WEST INVESTMENT HOLDINGS LIMITED», pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur unique:

Monsieur Francis Nicholas HOOGEWERF, chartered accountant, né à Minehead (Royaume-Uni), le 12 février 1941, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

3. A été nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Henri VANHERBERGHEN, ingénieur commercial et comptable agréé, né à Uccle (Belgique), le 15 mai 1941, demeurant au 78 rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles (Belgique).

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2013.

Toutefois, le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

5. L'adresse de la Société est établie au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BOURGUIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 juin 2009. Relation: EAC/2009/6312. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 08 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009070904/239/428.

(090083557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

CEREP III France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 407.750,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.286.

In the year two thousand and nine, on the eighth of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CEREP III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127446, and with a share capital of thirteen thousand eight hundred Euro (€ 13,800.-),

CEREP III Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129119, and with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-),

here represented by Mr Jérémie Schaeffer, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two (2) proxies given on April 30, 2009.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing in Luxembourg under the name of "CEREP III France S.à r.l." (the Company), with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130286, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of July 4, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1974, dated September 13, 2007.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by two hundred and fifty (250) shares with a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each (the Shares).

III. The shareholders resolve to requalify the Shares as ordinary shares (the Ordinary Shares).

IV. The shareholders resolve to increase the Company's share capital by the amount of three hundred and ninety-five thousand two hundred and fifty Euro (€ 395,250.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to four hundred and seven thousand seven hundred and fifty Euro (€ 407,750.-) by creation and issue of three thousand nine hundred and fifty-three (3,953) class A shares (the Class A Shares), one thousand five hundred (1,500) class B shares (the Class B Shares), one thousand nine hundred and seven (1,907) class C shares (the Class C Shares), five hundred and thirty-three (533) class D shares (the Class D Shares and, together with the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares, the Receivable Shares), one (1) class E share (the Class E Share), one (1) class F share (the Class F Share), one (1) class G share (the Class G Share), one (1) class H share (the Class H Share), one (1) class I share (the Class I Share), one (1) class J share (the Class J Share), one (1) class K share (the Class K Share), one (1) class L share (the Class L Share), one (1) class M share (the Class M Share), one (1) class N share (the Class N Share), one (1) class O share (the Class O Share) and one (1) class P share (the Class P Share and, together with the Class E Share, the Class F Share, the Class G Share, the Class H Share, the Class I Share, the Class J Share, the Class K Share,

the Class L Share, the Class M Share, the Class N Share, the Class O Share and the Class P Share, the Cash Shares), all with a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each.

Subscription - Payment

CEREP III S.à r.l., prenamed, here represented as aforementioned, resolves to subscribe for the seven thousand eight hundred and ninety-three (7,893) Receivable Shares and to fully pay them up in their nominal value of three hundred and ninety-four thousand six hundred and fifty Euro (€ 394,650.-) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by CEREP III S.à r.l., prenamed, towards the Company.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- a balance sheet dated April 30, 2009 of the Company;
- a contribution declaration of CEREP III S.à r.l., prenamed;
- a declaration from the sole manager of the Company.

Effective implementation of the contribution

CEREP III S.à r.l., prenamed, declares that:

- it is the unlimited owner of the receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the receivable to be contributed or part of it be transferred to it.

- the receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

CEREP III S.à r.l., prenamed, resolves to subscribe for the twelve (12) Cash Shares and to fully pay them in their nominal value of six hundred Euro (€ 600.-) in cash, so that the amount of six hundred Euro (€ 600.-) is as now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

V. Pursuant to the above resolutions, article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" 5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is set at four hundred and seven thousand seven hundred and fifty Euro (€ 407,750.-) represented by two hundred and fifty (250) Ordinary Shares, three thousand nine hundred and fifty-three (3,953) Class A Shares, one thousand five hundred (1,500) Class B Shares, one thousand nine hundred and seven (1,907) Class C Shares, five hundred and thirty-three (533) Class D Shares, one (1) Class E Share, one (1) Class F Share, one (1) Class G Share, one (1) Class H Share, one (1) Class I Share, one (1) Class J Share, one (1) Class K Share, one (1) Class L Share, one (1) Class M Share, one (1) Class N Share, one (1) Class O Share and one (1) Class P Share, all with a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each.

The Class A to P shares are together referred to as the Specific Classes of Shares and the Ordinary Shares and the Specific Classes of Shares are together referred to as the Shares. The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

5.2 The features of the different classes of Shares are outlined in the present Articles.

5.3 In addition to the share capital, the Company shall have share premium accounts, one for each class of Shares, into which any premium paid on any class of Shares is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to. The share premium accounts are at the free disposal of the Shareholders.

5.4 The Company shall also have freely available reserve accounts (each, a "Reserve Account"), one for each class of Shares, the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to. The Reserve Accounts are at the free disposal of the Shareholders.

5.5 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the applicable legal principles and the present Articles.

5.6 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holder(s) thereof, (i) firstly, to the nominal value of such class of Shares plus the amount of the share premium allocated to such class of Shares in the relevant class of share premium account and the amount of the funds allocated to the relevant Reserve Account, and (ii) secondly, to any funds arising from each Specific Asset (as defined under clause 17) connected to such class of shares at the disposal of the Company in excess of the amounts under (i) above to the extent that they are freely distributable in accordance with the Law and the Articles as determined by the Board of Managers and approved by the general meeting of Shareholders on the basis of the relevant interim accounts (the sum of such amounts being the Cancellation Value). Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value shall become due and payable by the Company"

VI. The shareholders resolve to amend Article 17.5 of the articles of association of the Company, to read as follows:

" 17.5. The general meeting of the Shareholders shall allocate the annual profit or loss as follows:

17.5.1 Each class of Shares shall confer to the holder(s) of such class the right to participate in profits of the Company arising from any asset whose acquisition by the Company (or any entity in which the Company has a direct or indirect interest), linked to such class of Shares in the conditions determined by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, was funded (in whole or in part) by the subscription proceeds corresponding to such class of Shares (such asset being a Specific Asset in relation to such class of Shares) and all losses relating to a Specific Asset shall be attributable only to the corresponding Shares class (and to no other class of Shares).

17.5.2 Each year, the Company shall determine the profit and loss attributable to each Specific Class of Shares for accounting and tax purposes as if each Specific Asset to which they refer were the sole investment held by the Company (each, a Specific Profit and Loss Account). All expenses and incomes connected to a Specific Asset shall be credited to or debited from the corresponding Specific Profit and Loss Account.

17.5.3 The balance of each Specific Profit and Loss Account shall then be allocated to the corresponding Reserve Account.

17.5.4 If and insofar that legal reserves have to be formed or their balances have to be increased by the Company in any financial year, the positive balances of the Specific Profit and Loss Accounts shall be used for this purpose. If and insofar as is possible, such a reserve shall be formed or increased to the charge of each Specific Profit and Loss Account in proportion to the percentage representing the positive balance of each Specific Profit and Loss Account over the profit shown by the annual accounts.

17.5.5 If and insofar that a legal reserve becomes available for distribution, the amount released shall be added to the Specific Profit and Loss Account(s) against which the legal reserve was formed or increased.

17.5.6 Dividends may be paid out of each Specific Profit and Loss Account and out of the share premium account corresponding to the Specific Class of Shares concerned, as well as out of the Reserve Account corresponding to the Specific Class of Shares concerned only to the holders of the Specific Class of Shares concerned.

17.5.7 The Ordinary Shares shall confer upon the holder(s) the remainder of the Company's profit for any given financial year, but no dividends will be paid to the holder(s) of the Ordinary Shares until all rights to dividends of the holder(s) of the Specific Class of Shares of the current year have been paid.

17.5.8 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law.

17.5.9 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on each class of Shares to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed shall be determined in accordance with the present article 17 and may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s)."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at three thousand Euro (€ 3,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit mai.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127446, et ayant un capital social de treize mille huit cents Euros (€ 13.800,-),

CEREP III Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 129119, et ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-),

ici représentées par Monsieur Jérémie Schaeffer, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu de deux (2) procurations données le 30 avril 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "CEREP III France S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130286, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1974, en date du 13 septembre 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par deux cents cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (€ 50,-) chacune (les Parts Sociales).

III. Les associés décident de requalifier les Parts Sociales en parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires).

IV. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent quatre vingt quinze mille deux cent cinquante Euros (€ 395.250,-) pour le faire passer de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) à quatre cent sept mille sept cent cinquante Euros (€ 407.750,-) par la création et l'émission de trois mille neuf cent cinquante trois (3.953) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), mille neuf cent sept (1.907) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), cinq cent trente-trois (533) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D et, collectivement avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B et les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Créance), une (1) part sociale de classe E (la Part Sociale de Classe E), une (1) part sociale de classe F (la Part Sociale de Classe F), une (1) part sociale de classe G (la Part Sociale de Classe G), une (1) part sociale de classe H (la Part Sociale de Classe H), une (1) part sociale de classe I (la Part Sociale de Classe I), une (1) part sociale de classe J (la Part Sociale de Classe J), une (1) part sociale de classe K (la Part Sociale de Classe K), une (1) part sociale de classe L (la Part Sociale de Classe L), une (1) part sociale de classe M (la Part Sociale de Classe M), une (1) part sociale de classe N (la Part Sociale de Classe N), une (1) part sociale de classe O (la Part Sociale de Classe O) et une (1) part sociale de classe P (la Part Sociale de Classe P et, collectivement avec la Part Sociale de Classe E, la Part Sociale de Classe F, la Part Sociale de Classe G, la Part Sociale de Classe H, la Part Sociale de Classe I, la Part Sociale de Classe J, la Part Sociale de Classe K, la Part Sociale de Classe L, la Part Sociale de Classe M, la Part Sociale de Classe N, la Part Sociale de Classe O et la Part Sociale de Classe P, les Parts Sociales en Numéraire), toutes d'une valeur nominale de cinquante Euros (€ 50,-) chacune.

Souscription - Libération

CEREP III S.à r.l., précitée, ici représentée comme il est dit, décide de souscrire aux sept mille huit cent quatre-vingt-treize (7.893) Parts Sociales de Créance, et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de trois cent quatre vingt quatorze mille six cent cinquante Euros (€ 394.650,-) par apport en nature du même montant consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par CEREP III S.à r.l., précitée, à l'égard de la Société.

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- un bilan au 30 avril 2009 de la Société;
- une déclaration d'apport de CEREP III S.à r.l., précitée;
- une déclaration du gérant unique de la Société.

Réalisation effective de l'apport

CEREP III S.à r.l., précitée, déclare que:

- elle est seule propriétaire de la créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la créance apportée, ou une partie de ladite, lui soit transférée;

- la créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

CEREP III S.à r.l., précitée, décide de souscrire aux douze (12) Parts Sociales en Numéraire et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de six cents Euros (€ 600,-) en numéraire de sorte que le montant de six cents Euros (€ 600,-) est maintenant à la disposition de la Société, preuve de quoi a été donnée au notaire.

V. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

" 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à quatre cent sept mille sept cent cinquante Euros (€ 407.750,-) représenté par deux cent cinquante (250) Parts Sociales Ordinaires, trois mille neuf cent cinquante-trois (3.953) Parts Sociales de Classe A, mille cinq cents (1.500) Parts Sociales de Classe B, mille neuf cent sept (1.907) Parts Sociales de Classe C, cinq

cent trente-trois (533) Parts Sociales de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H, une (1) Part Sociale de Classe I, une (1) Part Sociale de Classe J, une (1) Part Sociale de Classe K, une (1) Part Sociale de Classe L, une (1) Part Sociale de Classe M, une (1) Part Sociale de Classe N, une (1) Part Sociale de Classe O, et une (1) Part Sociale de Classe P.

Les Parts Sociales de Classe A à P sont ensemble désignées comme les Parts Sociales Spécifiques et les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Spécifiques sont ensemble désignées comme les Parts Sociales. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les Associés.

5.2 Les caractéristiques des différentes classes de Parts Sociales sont détaillées dans les présents Statuts.

5.3 En plus du capital social, la Société aura des comptes de prime d'émission, un pour chaque classe de Parts Sociales sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute classe de Parts Sociales sera transférée et dont chaque détenteur a un droit exclusif. Les comptes de prime d'émission sont à la libre disposition des associés.

5.4 La Société aura également des comptes de réserves disponibles (chacun, un Compte de Réserve), un pour chaque classe de Parts Sociales, dont chaque détenteur a un droit exclusif. Les Comptes de Réserve sont à la libre disposition des associés.

5.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites prévues par la Loi et les présents Statuts.

5.6 En cas de rachat et d'annulation des Parts Sociales, ce rachat et cette annulation seront rattachés à une ou plusieurs classes de Parts Sociales, par voie de rachat ou d'annulation de l'ensemble des Parts Sociales émises dans la (les) classe (s) de Parts Sociales concernée(s). En cas de réduction du capital social suite au rachat et à l'annulation d'une classe de Parts Sociales, cette classe de Parts Sociales donnera droit au(x) détenteur(s) de celles-ci, (i) premièrement, à la valeur nominale de la classe de Parts Sociales plus le montant de la prime d'émission allouée à cette classe de Parts Sociales dans le compte de prime d'émission correspondant ainsi que le montant des fonds alloués au Compte de Réserve correspondant, et (ii) deuxièmement, aux fonds découlant de chaque Élément d'Actif Spécifique (tel que défini sous la clause 17) lié à ladite classe de Parts Sociales à la disposition de la Société en supplément des montants dont il est fait référence sous le (i) ci-dessus dans la mesure où ces fonds sont librement distribuables conformément à la Loi et aux présents Statuts, ainsi qu'il en a été déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés sur base des bilans intérimaires correspondants (la somme de ce montant étant la Valeur d'Annulation). Après le rachat et l'annulation des Parts Sociales des classes de Parts Sociales concernées, la Valeur d'Annulation sera exigible et due par la Société."

VI. Les associés décident de modifier l'Article 17.5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **17.5.** L'assemblée générale des associés allouera les profits et pertes comme suit:

17.5.1 Chaque classe de Parts Sociales confèrera au(x) détenteur(s) de cette classe le droit de participer aux profits de la Société découlant de tout actif, lié à ladite classe de Parts Sociales dans les conditions déterminées par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, dont l'acquisition par la Société (ou toute entité dans laquelle la Société a un intérêt), a été financée (entièrement ou partiellement) à partir des produits de la souscription à cette classe de Parts Sociales (cet actif étant l'Actif Spécifique rattaché à cette classe de Parts Sociales) et toutes les pertes relatives à un Actif Spécifique seront attribuées uniquement à la classe de Parts Sociales correspondante (et à aucune autre classe de Parts Sociales).

17.5.2 Chaque année, la Société doit déterminer les profits et pertes attribuables aux Parts Sociales Spécifiques pour des raisons comptables et fiscales, comme si chaque Actif Spécifique auquel elles se rapportent était le seul investissement détenu par la Société (le Compte de Résultat Spécifique). Toutes les dépenses et revenus liés à un Actif Spécifique doit être crédité ou débité du Compte de Résultat Spécifique correspondant.

17.5.3 Le solde de chaque Compte de Résultat Spécifique devra ainsi être alloué au Compte de Réserve correspondant.

17.5.4 Si et pour autant que des réserves légales doivent être constituées ou augmentées par la Société lors d'une année sociale, les soldes créditeurs des Comptes de Résultat Spécifiques doivent être utilisés à cet effet. Dans la mesure du possible, cette réserve devra être constituée ou augmentée par prélèvement sur chaque Compte de Résultat Spécifique en proportion du pourcentage représentant le solde positif de chaque Compte de Résultat Spécifique par rapport aux profits apparaissant sur les comptes annuels.

17.5.5 Si et pour autant qu'une réserve légale devienne disponible pour distribution, le montant libéré devra être ajouté au(x) Compte(s) de Résultats Spécifique(s) qui a contribué à constituer ou augmenter cette réserve.

17.5.6 Des dividendes peuvent être payés à partir de chaque Compte de Résultat Spécifique à partir du compte de prime d'émission correspondant à la classe de Parts Sociales Spécifiques concernée et ainsi qu'à partir du Compte de Réserve correspondant à la classe de Parts Sociales Spécifiques concernée, uniquement aux propriétaires des Parts Sociales Spécifiques concernées.

17.5.7 Les Parts Sociales Ordinaires confèreront à leur(s) détenteur(s) le reste des profits de la Société pour toute année sociale donnée, mais aucun dividende ne sera payé au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires jusqu'à ce que les droits aux dividendes de(s) détenteur(s) de Parts Sociales Spécifiques de l'année en cours n'aient été payés.

17.5.8 Dans tous les cas, les dividendes ne peuvent être distribués et les Parts Sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la Loi.

17.5.9 Nonobstant les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur chaque classe de Parts Sociales aux Associé(s) avant la fin de l'année sociale sur la base d'un état des comptes montrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour distribution, sachant que (i) le montant devant être distribué doit être déterminé conformément à cet article 15 et ne doit pas dépasser, lorsque applicable, les profits réalisés depuis la fin de la dernière année sociale, augmenté par les profits reportés en avant et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées en avant et les sommes devant être allouées à la réserve établies en vertu de la Loi ou de ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux profits en fait gagnés doivent être remboursés par les Associé(s).".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euro (€ 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: J. SCHAEFFER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 mai 2009. Relation: LAC/2009/19260. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009071484/242/292.

(090084199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Blue Azur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.964.

Dans sa décision du 18 mai 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé:

- de transférer le siège social de la société du 19-21, boulevard du Prince Henri - L-1724 Luxembourg au 3, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg, avec effet au 18 mai 2009.

- d'accepter, avec effet immédiat, la démission des membres de l'actuel conseil d'administration, composé des personnes suivantes:

Monsieur Sandro CAPUZZO né le 14 décembre 1958 à Trieste en Italie, résidant professionnellement aux 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, Président,

Monsieur Vincent THILL né le 4 mars 1971 à Arlon en Belgique, résidant professionnellement aux 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, Administrateur,

Monsieur Stefano DE MEO né le 1^{er} janvier 1976 à Somma Lombardo en Italie, résidant professionnellement aux 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, Administrateur,

- de nommer, avec effet immédiat, un nouveau conseil d'administration composé des trois personnes suivantes:

* Monsieur Norbert SCHMITZ né le 12.05.1943 à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 3, Avenue Pasteur - L-2311 Luxembourg;

* SGA SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, (RC Luxembourg B-76.118), ayant comme représentant permanent M^{me} Sophie CHAMPENOIS née le 04.09.1971 à Uccle, Belgique, résidant professionnellement au 3, Avenue Pasteur - L-2311 Luxembourg;

* FMS SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège à L-2311 Luxembourg, 3 avenue Pasteur, (RC Luxembourg B-101.240), ayant comme représentant permanent M. Dominique MOINIL né le 28.12.1959 à Namur, Belgique, résidant professionnellement au 3, Avenue Pasteur - L-2311 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 31.12.2010 à tenir en 2011;

- d'accepter la démission de l'actuel commissaire aux comptes, I.C. Dom-Com S.à.r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 69 rue de la Semois L-2533, avec effet immédiat;

- de nommer à la fonction de commissaire aux comptes, avec effet immédiat, Monsieur Eric Herremans, né le 03.06.1941 à Bruges, Belgique, résidant professionnellement au 39, allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2009 qui se tiendra en 2010.

BLUE AZUR S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009072659/37.

(090085670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

EC-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 86.186.

Auszug des Protokolls der statutarischen Generalversammlung vom 26.11.2008

"Beschlussfassung

Nach eingehender Beratung faßt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

...

4. Die Versammlung stellt fest, dass Herr Henri CAPRASSE zum 11.11.2008 aus dem Verwaltungsrat zurückgetreten ist. Der Rücktritt zum heutigen Tage von Herrn Paul SUNNEN aus dem Verwaltungsrat wird angenommen.

5. Die Versammlung beschliesst, dass der Verwaltungsrat fortan aus nur einem Mitglied besteht, da die Gesellschaft nur einen Aktionär hat. Alleiniges Verwaltungsratsmitglied ist somit Herr Gregor KUBATTA, wohnhaft in D-56599 Leutesdorf, Krautgasse 41, welcher als Delegierter des Verwaltungsrates zurücktritt. Da sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied abgelaufen ist, beschliesst die Versammlung, dieses bis zur jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014 zu erneuern.

6. Die Versammlung beschliesst ausserdem folgendes: Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Verwaltungsratsmitgliedes."

Münsbach, den 26. November 2008.

Für gleichlautenden Auszug

Gregor KUBATTA

Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2009071620/24.

(090084611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

SV Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 146.381.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-sixth of Mai.

Before us Maître Alex WEBER, notary, residing in Bascharage.

THERE APPEARED:

1.- Mr. Krzysztof KUBALA, lawyer, with address 27 The Meadows, Fl. 35, St Paul's Bay SPB 3043, Malta, here represented by Mr Jean-Yves STASSER, chartered accountant, residing in Habay-la-Vieille (Belgique), by virtue of a proxy given under private seal on May 19th, 2009.

2.- Mr. Philippe VANDERHOVEN, lawyer, with address rue de l'Industrie, 46, B-6792 Halanzy.

3.- Mr. Jean-Philippe PONCELET, chartered accountant, with address rue du Relais de la Damselle, 9A, B-6860 Behême, here represented by Mr Jean-Yves STASSER, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on May 13th, 2009.

4.- Mr. Jean-Yves STASSER, chartered accountant, with address rue du Bua, 5, B-6723 Habay-la-Vieille.

The aforesaid proxies shall be signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a "société anonyme" which they form between themselves:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration.

Art. 1. There is hereby established a "société anonyme" under the name of "SV FUND SERVICES S.A."

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Clemency.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation's purpose is the execution of all activities regarding the profession of chartered accountant or economic counsel and fiscal, the execution of all mandates concerning the management and the administrative organization, including the domiciliation of companies.

The corporation can also carry out mandates as statutory auditor ("Commissaire") on the basis of Article 62 of the amended law of 10 august 1915.

The Corporation can also take participations, directly and indirectly and in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises which carry out similar or complementary activities as described above.

The Corporation can also open up branches in and outside the country.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at forty thousand euro (€ 40.000.-), divided in one thousand (1.000) shares having a par value of forty euro (€ 40.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

If the corporation is established by a sole shareholder or if on the occasion of a general meeting of the shareholders, it is established that the corporation has only one remaining shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to one (1) member, until the ordinary general meeting following the establishment of more than one shareholder.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors or the sole Director are invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to issue bonds and debentures. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances, in the case of a sole Director, be the individual signature of this Director, and in case of several Directors, by the joint signatures of two members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10.- of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held at the registered office or at the place specified in the convening notices on the last Friday of the month of June at 03:00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1) Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2009.

2) The first general meeting will be held in the year 2010.

3) Exceptionally, the first Managing Director is appointed by the extraordinary general meeting electing the first Board of Directors.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1) Mr. Krzysztof KUBALA, prenamed, two hundred and fifty shares	250
2) Mr. Philippe VANDERHOVEN, prenamed, two hundred and forty shares	240
3) Mr. Jean-Philippe PONCELET, prenamed, two hundred and forty shares	240
4) Mr. Jean-Yves STASSER, prenamed, two hundred and seventy shares	270
Total: one thousand shares	1.000

All the shares have been paid up to the extent of fifty percent (50%) by payment in cash, so that the amount of twenty thousand euro (€ 20.000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand three hundred euro (€ 1.300.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2.- The following are appointed directors:

a) Mr. Jean-Philippe PONCELET, chartered accountant, born in Bastogne (Belgium) on October 5th, 1975, residing professionally in L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

b) Mr. Jean-Yves STASSER, chartered accountant, born in Hermalle sous Argenteau (Belgium) on September 16th, 1971, residing professionally in L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

c) Mr. Krzysztof KUBALA, lawyer, born in Zakopane (Poland) on September 29th, 1958, residing in 27 The Meadows, Fl. 35, St Paul's Bay SPB 3043, Malta.

3.- Has been appointed as Managing Director:

Mr. Jean-Philippe PONCELET, prenamed.

4.- Has been appointed statutory auditor:

The company "SV SERVICES SARL", with registered office in L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscribed at RCSL under the number B 128.158.

5.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

6.- The registered office of the company is established in L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Bascharage, on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, the said persons signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Krzysztof KUBALA, juriste, demeurant à 27 The Meadows, Fl. 35, St Paul's Bay SPB 3043, Malta, ici représenté par Monsieur Jean-Yves STASSER, expert-comptable, demeurant à Habay-la-Vieille (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 mai 2009.

2.- Monsieur Philippe VANDERHOVEN, juriste, demeurant à rue de l'Industrie, 46, B-6792 Halanzy.

3.- Monsieur Jean-Philippe PONCELET, expert-comptable, demeurant à rue du Relais de la Damselle, 9A, B-6860 Behême,

ici représenté par Monsieur Jean-Yves STASSER, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 mai 2009.

4.- Monsieur Jean-Yves STASSER, expert-comptable, demeurant à rue du Bua, 5, B-6723 Habay-la-Vieille.

Les prédites procurations seront signées "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné et resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de "SV FUND SERVICES S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi à Clemency.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont

imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'exécution de toutes activités se rattachant directement à la profession d'expert-comptable ou à celle de conseil économique et fiscal, ainsi que l'exécution de tous mandats de gestion et d'organisation administrative y compris la domiciliation de sociétés.

La société pourra également exercer les fonctions de commissaire aux comptes suivant l'article 62 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La société pourra également prendre des participations directement ou indirectement dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante mille euros (€ 40.000.-), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de quarante euros (€ 40.-) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10.- des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 11:00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2010.

3) Exceptionnellement le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) Monsieur Krzysztof KUBALA, prénommé, deux cent cinquante actions	250
2) Monsieur Philippe VANDERHOVEN, prénommé, deux cent quarante actions	240
3) Monsieur Jean-Philippe PONCELET, prénommé, deux cent quarante actions	240
4) Monsieur Jean-Yves STASSER, prénommé, deux cent soixante-dix actions	270
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été libérées à raison de cinquante pour cent (50%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (€ 20.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jean-Philippe PONCELET, expert-comptable, né à Bastogne (Belgique), le 5 octobre 1975, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

b) Monsieur Jean-Yves STASSER, expert-comptable, né à Hermalle sous Argenteau (Belgique), le 16 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

c) Monsieur Krzysztof KUBALA, juriste, né à Zakopane (Pologne), le 29 septembre 1958, demeurant à 27 The Meadows, Fl. 35, St Paul's Bay SPB 3043, Malta.

3.- A été appelé aux fonctions d'administrateur-délégué:

Monsieur Jean-Philippe PONCELET, prénommé.

4.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "SV SERVICES SARL", avec siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au RCSL sous le numéro B 128.158.

5.- Leurs mandats expireront après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2014.

6.- Le siège social est fixé à L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: STASSER, VANDERHOVEN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 29 mai 2009. Relation: CAP/2009/1762. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Bascharage, le 5 juin 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009070209/236/302.

(090083003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Eagle 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.273.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16/01/2009

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Sandrine DURANTE, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 01/09/2008

- de transférer, avec effet au 16 janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 4, boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

- d'accepter, avec effet au 16/01/2009, les démissions de:

* Monsieur Vincent THILL, né le 04/03/1971 à Arlon en Belgique, résidant professionnellement aux 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg,

* Monsieur Stefano DE MEO, né le 01/01/1976 à Somma Lombardo en Italie, résidant professionnellement aux 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg,

* Madame Sandrine DURANTE, né le 14/11/1972 à Villerupt en France, résidant professionnellement aux 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet au 16/01/2009

* Monsieur Davide Murari, employé privé, né le 14.06.1967 à Verone en Italie, résidant professionnellement au 4, Boulevard Royal L -2449 Luxembourg, président;

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, né le 16.04.1971 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 4, Boulevard Royal L -2449 Luxembourg;

- Monsieur Fabrizio PENSO, employé privé, né le 03.09.1972 à Venise en Italie, résidant professionnellement au 4, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

leur mandat ayant comme échéance l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008 à tenir en 2009.

Commissaire aux comptes:

L'assemblée décide

de ne pas réélire FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

d'élire Mademoiselle Francesca DOCCHIO, né le 29/05/1971 à Bergamo (Italie), demeurant 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008 à tenir en 2009.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Salvatore Desiderio / Edoardo TUBIA

Référence de publication: 2009072664/38.

(090085707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Oxil Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 134.928.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue à Bertrange le 1^{er} juin 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LIMITED, 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 19 décembre 2007, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013.

La société CRITERIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 19 décembre 2007, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013.

Bertrange, le 1^{er} juin 2009.

Pour OXIL INVEST S.A.

PROCEDIA SARL / CRITERIA SARL

Administrateur / Administrateur

Mme Catherine DE WAELE / M. Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009072561/29.

(090085169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

The Lion's Associates S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 67.351.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société anonyme "EHORAN KAN S.A.", avec siège social à L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 78.554

ici représentée par ses deux administrateurs

- "AA&C ASSOCIATES S.A.", avec siège social à L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 124.948

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Abdelaziz ARAB, comptable, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg et

- "MICHEL JASMAIN S.A.", avec siège social à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 127.204

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Abdelaziz ARAB, comptable, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg.

Laquelle comparante, agissant en la qualité d'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social exposé:

* que la société anonyme "The Lion's Associates S.A." avec siège social à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 67.351

ci-après dénommée "la Société",

a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du trente novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 91 du 13 février 1999.

* que le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingts cents (24,80 EUR) chacune.

* Que l'activité de la Société a cessé.

Ensuite elle a requis le notaire d'acter que:

* En tant qu'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital, elle a décidé de dissoudre anticipativement la société;

* Que l'actionnaire unique se désigne lui-même, comme liquidateur de la Société, a en sa qualité de liquidateur rédigé son rapport de liquidation, qui est annexé au présent acte. L'actionnaire unique déclare reprendre tout le passif et l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout la liquidation de la dite Société est à considérer comme réglée;

* Que l'actif restant sera repris par l'actionnaire;

* Que le bilan du liquidateur a été vérifié par l'expert indépendant MRM & PARTNERS S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1218 Luxembourg, 25-27, rue Baudouin (RCS Luxembourg N°B.146.071) désignée comme "commissaire à la liquidation" par les actionnaires de la Société; et qui confirme l'exactitude du rapport du liquidateur,

* Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

* Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration de la Société;

* Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq à de l'ancien siège social de la Société à L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française aux comparants lesquels ont signé avec le notaire le présent.

Signé: A. ARAB, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2009. Relation: LAC/2009/20315. Reçu 75 €.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009072004/206/58.

(090084960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Nordstad Optik Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 62-64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.779.

—
Extrait des décisions collectives des associés du 8 mai 2009

Constatation de cession de parts sociales

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à diverses conventions de cession de parts sociales du 07.05.2009, signées sous seing privé par les cédants et les cessionnaires et acceptées par la gérance au nom de la société, le capital social de la société NORDSTAD OPTIK SARL, ayant son siège social à L-9051 Ettelbruck, 62-64, Grand-Rue, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 145.779, est désormais réparti comme suit:

- OPTI-VUE SARL, L-9051 Ettelbruck, 62-64, Grand-Rue, (RCS Luxembourg B 91.668), cinq cent dix parts sociales	510
- RAPHIDEC SARL, L-9177 Niederfeulen, 24, an der Gewan, (RCS Luxembourg B 145.992), deux cent quarante-cinq parts sociales	245
- MILOU SARL, L-9155 Grosbous, 10, route d'Arlon, (RCS Luxembourg B 145.991), deux cent quarante-cinq parts sociales	245
Total mille parts sociales	1.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 8 mai 2009.

OPTI-VUE SARL / RAPHIDEC SARL / MILOU SARL

Signature / Signature / Signature

Associé / Associé / Associé

Référence de publication: 2009071556/26.

(090084936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Comexco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 55.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009072630/13.

(090085597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Vanemo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.168.

MODIFICATION

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VANEMO S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009071531/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01229. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090084155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Mistral Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 106.491.

Au terme de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 27 avril 2009, il a été décidé:

1. d'accepter les démissions, avec effet immédiat des membres de l'actuel conseil d'administration, composé des personnes suivantes:

- Monsieur Francesco Moglia né le 27 mai 1968 à Rome en Italie, résidant professionnellement aux 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

- Monsieur Sergio Bertasi, né le 26 octobre 1958 à Padova en Italie, résidant professionnellement aux 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg;

- Monsieur Thomas Dewé, né le 14 janvier 1977 à Rocourt en Belgique, résidant professionnellement aux 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg;

2. de nommer avec effet immédiat un nouveau conseil d'administration composé des trois personnes suivantes:

- Monsieur Carlo SANTOIEMMA, employé privé, né le 25 mars 1967 à Matera en Italie résidant professionnellement au 7, Rue Thomas Edison à L-1445 Strassen;

- Monsieur Marco LAGONA, employé privé, né le 18 avril 1972 à Milan en Italie, résidant professionnellement au 7, Rue Thomas Edison à L-1445 Strassen;

- Monsieur Daniel KUFFER, employé privé, né le 22 mars 1963 à Differdange au Luxembourg, résidant professionnellement au 7, Rue Thomas Edison à L-1445 Strassen;

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008 à tenir en 2009;

3. d'accepter la démission de l'actuel commissaire aux comptes, à savoir ComCo S.A, ayant son siège social à Luxembourg L-2180, 5, Rue Jean Monnet., avec effet immédiat;

4. de pourvoir à son remplacement en appelant à la fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat la société ADOMEX S.à.r.l., ayant son siège social à Luxembourg L-2352 Luxembourg, 4, Rue Jean-Pierre Probst.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2008 qui se tiendra en 2009;

5. de transférer le siège social de la société du 19-21, boulevard du Prince Henri - L-1724 Luxembourg au 4, Rue Jean Pierre Probst L-2352 Luxembourg avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009072661/37.

(090085703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Sarlo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.818.

Suite au transfert de siège de la société SARLO S.A. avec prise d'effet au 28 janvier 2008, il est porté à la connaissance de tous que l'adresse professionnelle de Madame Nathalie Mager agissant en tant que administrateur, a été modifié et se situe à compter de cette date au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Madame Nathalie MAGER, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, Administrateur de Catégorie B,

- Monsieur Pierfrancesco AMBROGIO, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, Administrateur de Catégorie B,

- Madame Mirca IORI, employée privée, demeurant professionnellement au 3/12, Kramergasse, à A-1010 Vienne, Administrateur de Catégorie A.

- Madame Serena CROSINA, employée privée, demeurant professionnellement au 37, Via Pacini, à I-20131 Milan, Administrateur de Catégorie A.

Luxembourg, le 08 juin 2009.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009072544/23.

(090085738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

International Horse Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 107.335.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2008

Il a été décidé, entre autres:

1) d'accepter avec effet rétroactif au 29 février 2008, la démission du Commissaire en fonction, Monsieur Simon BOSKIN, avec adresse professionnelle à L- 9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

2) de nommer avec effet rétroactif au 29 février 2008, Madame Birgit TERREN, avec adresse professionnelle à L- 9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, nouveau Commissaire de la société.

Le nouveau Commissaire termine le mandat de son prédécesseur prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2008.

3) de renouveler pour un nouveau terme de six ans le mandat des administrateurs, leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2014, soit:

- Monsieur Joseph FAYMONVILLE, conseiller fiscal, demeurant à B- 4780 Saint Vith, Prümer Straße 8, Administrateur;
- Madame Gaby FAYMONVILLE-RICKAL, commerçante, demeurant à B- 4780 Saint Vith, Prümer Straße 8, Administrateur délégué, Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration;
- Madame Christiane WILBERS-STÜCKER, employée, demeurant à D- WEEZE, Brückerhöfe 3, Administrateur;
- La société FN HERMES S.A., société anonyme, avec siège social à L- 9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, Administrateur.

4) de renouveler pour un terme de six ans le mandat du Commissaire, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2014, soit Madame Birgit TERREN, avec adresse professionnelle à L- 9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 juin 2009.

Pour INTERNATIONAL HORSE TRADING S.A.

Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruss-Stroos

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009072756/34.

(090085528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Ganymede Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 99.188.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 25 mai 2009 que:

- les mandats des administrateurs sortants:

* M. Marc SCHMIT, chef-comptable et Président du Conseil d'Administration,

* M. Fernand HEIM, directeur financier,

* Mme Annie SWETENHAM, corporate manager,

Tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

* ainsi que le mandat du commissaire aux comptes sortant, M. Marco RIES, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ont été reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009071282/20.

(090083771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pamela Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5523 Remich, 2, Montée de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 83.393.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung abgehalten in Ahn mit Sitz der Gesellschaft Inl Consulting GmbH, 7, route du Vin, ausserordentlich am 15. Mai 2009 um 14.00 Uhr

Die Versammlung stellt fest, dass sich der Wohnsitz von Herrn Peter PEETERS, geboren am 09. Dezember 1969 in Reet (B), geändert hat in L-9461 Nachtmanderscheid, 1a, Veinerstrooss und dass sich der Wohnsitz von Herrn Guido VAN RUIJSSEVELT, geboren am 21. November 1963 in Merksem (B), geändert hat in SK-94358 Nove Zamky, Kamenny Most 304.

Herr Philippe JANSSENS, wohnhaft in L-2146 Luxemburg, 63-65, rue de Merl, legt sein Mandat am heutigen Tage als Verwaltungsratsmitglied nieder.

Er wird ersetzt durch Herrn Erik VERSTRAETEN, geboren am 25.08.1964 in Gent (B), wohnhaft in B-2970 Schilde, 42, Rode Dreef. Sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied endet mit der Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Die Versammlung verlängert einstimmig bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird, folgende Mandate:

- Peter PEETERS, Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrates, geboren am 9. Dezember 1969 in Reet (B), wohnhaft in L-9461 Nachtmanderscheid, 1a, Veinerstrooss

- Guido VAN RUIJSSEVELT, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 21. November 1963 in Merksem (B), wohnhaft in SK-94358 Nove Zamky, Kamenny Most 304

Der Aufsichtskommissar COMLUX SPRL, wohnhaft in B-9160 Lokeren, 8, Koning Boudewijnlaan, wird durch EWA REVISION S.A. ersetzt, eingeschrieben im Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 38 937, mit Sitz in L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J. F. Kennedy. Das Mandat endet ebenfalls mit der Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschriften

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2009073580/31.

(090086013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Emile Jegen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7372 Lorentzweiler, 57, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.874.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue en date du 26 septembre 2008 que:

- L'Assemblée a reconduit le mandat des administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 statuant sur l'exercice de 2013, à savoir:

Monsieur Jean-Marie JEGEN, administrateur-délégué

Madame Jeanne ESCH, administrateur

Madame Carmen JACOBS, administrateur

- L'Assemblée accepte la nomination de la Fiduciaire GRASER S.A. 54, rue d'Esch, L-3921 Mondercange en tant que commissaire aux comptes avec effet au 26 septembre 2008 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 statuant sur l'exercice 2013 en remplacement de Monsieur Claude UHRES, conseil comptable et fiscal, demeurant à L-1832 Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lorentzweiler, le 17 mars 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009066020/7747/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03404. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090077271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2009.